

Rapport d'activité 2024



SOMMAIRE

1	ACTUALITÉS	3
2	ORGANISATION	7
3	ENJEUX	12
4	ACTIVITÉS	16
5	DONNÉES FINANCIÈRES	35

1 ACTUALITÉS

1.1	MOT DU PRÉSIDENT	3
1.2	MOT DU DIRECTEUR	4
1.3	CHIFFRES CLÉS	5

1.1. Mot du Président



Ce rapport retrace l'activité d'Eaux de Grenoble Alpes sur une année particulière ; 2024 est la dernière année où la SPL a exercé les compétences liées à l'eau potable. Le 1^{er} janvier 2024, le pôle production a été transféré à la régie de Grenoble-Alpes Métropole. Le pôle distribution a suivi au 1^{er} janvier 2025.

Aujourd'hui, la SPL garde une mission de service public essentielle : la relève, la facturation et le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement. Mon principal soucis dans cette phase de transfert a été de rester attentif au devenir des salariés.

Je tiens à rappeler que tous les bilans, tous les rapports et autres analyses effectués sur l'activité de la société ont souligné les compétences et la qualité du service public fourni par les équipes. Ce n'est donc pas les capacités des équipes de la SPL qui ont amené à cette évolution mais bien la volonté de Grenoble-Alpes Métropole de faire évoluer le mode de gestion.

Ce changement de mode de gestion arrive dans un contexte où il est difficile d'y voir clair sur les ambitions du gouvernement et des principaux acteurs publics sur la politique de l'eau. Il y a deux ans, le Président de la République annonçait sur les bords du lac de Serre Ponçon un grand « plan eau » pour lutter contre la sécheresse en affirmant que « l'eau est redevenue un enjeu stratégique pour toute la nation ». Deux ans plus tard, la déclinaison de cette stratégie se fait toujours attendre. De nombreuses préconisations, notamment du Conseil d'État qui s'est intéressé fin 2023 à la politique de l'eau mériteraient aussi d'être mises en œuvre.

L'une d'entre elle préconise de mieux évaluer les effets du changement climatique. Même si le sud Isère dispose de ressources patrimoniales suffisantes pour faire face aux besoins domestiques, agricoles et industriels à court terme, la rapidité des bouleversements climatiques nous oblige aujourd'hui à préparer un avenir incertain mais où le partage de la ressource devra faire l'objet d'arbitrages politiques.

Dans ce contexte, la capacité à maintenir un contrôle public fort et la mise en place de solidarités entre territoires aux ressources en eau très différentes sont des enjeux majeurs. Je reste persuadé que les Sociétés publiques sont des outils qui peuvent répondre à ces enjeux.

Pour conclure, je tiens à remercier encore une fois la direction et tous les salariés d'EDGA qui, malgré les turbulences, continuent à fournir un service reconnu pour sa performance par les usagers et au-delà, par tous les acteurs de l'eau.

OLIVIER BERTRAND

1.2. Mot du Directeur



Voilà dix ans, les trois acteurs principaux du service public de l'eau potable de l'agglomération qu'étaient la Régie des Eaux de Grenoble, le SIERG et la SERGADI, conscients de l'intérêt pour le territoire de mutualiser leurs compétences, faisaient le choix de se réunir avec plus de 60 collectivités au sein de la SPL Eau de Grenoble Alpes.

Au cours de cette décennie, l'actionnariat d'Eaux de Grenoble Alpes a connu de profondes mutations, au gré de la mise en œuvre des diverses réglementation (Loi MAPTAM, Loi NOTRe notamment) imposant les transferts de compétence eau potable des communes vers les établissements publics de coopération intercommunale, Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan en tête.

Comme évoqué dans notre précédent rapport et au sein des diverses instances, ces dernières ont récemment fait le choix de réinternaliser la majeure partie des missions jusqu'alors confiées à la SPL. Ainsi, au 31 décembre 2023, ce sont l'ensemble des agents affectés aux missions de Production d'eau potable et d'Etudes qui ont été transférés vers Grenoble-Alpes Métropole.

De même, au 31 décembre 2024, ce sont leurs collègues en charge des activités de Distribution d'eau potable qui ont été accueillis au sein des régies de Grenoble-Alpes Métropole et du Grésivaudan.

L'année 2024 aura donc été une année particulière, attachée à construire de nouvelles relations avec les services Production de la Métropole et à préparer le transfert de la Distribution. Malgré cette contrainte et les incertitudes générés pour le personnel, les exigences du service public ne se sont pas pour autant interrompues, et les tâches quotidiennes du service ont été exécutées avec la même qualité, diligence et compétence qu'au cours des dix années écoulées.

Ce rapport, édité pour la première fois en format numérique uniquement, en est le témoignage. L'excellence des résultats obtenus et retranscrits au fil des pages est due avant tout à la qualité des femmes et des hommes composant ou ayant composé la SPL et au sens du service public que tous partagent et qui place l'utilisateur au centre de nos efforts.

2025 constituera désormais une nouvelle étape dans la vie de la SPL, avec la réalisation des missions dites de « relation à l'abonné » (Relève, Accueil, Facturation-Recouvrement) pour le compte de Grenoble-Alpes Métropole dans un premier temps. Cette année sera donc consacrée à l'amélioration constante du service fourni à l'utilisateur, à la recherche de nouveaux territoires à qui faire bénéficier des services de la SPL et enfin à des opérations d'ordre plus juridique, telle que la sortie de certains actionnaires ou la réduction du capital social de l'entreprise pour correspondre au nouveau périmètre d'activité.

GUILLAUME MILLON

1.3 Chiffres clés 2024

10 M€

Chiffre d'affaires

53

**Collectivités
actionnaires**

110 000

**abonnés en
prestations d'accueil**

188 500

**abonnés gérés en
relève et facturation**

52

**salariés et
fonctionnaires
transférés à GAM**

90,2 %

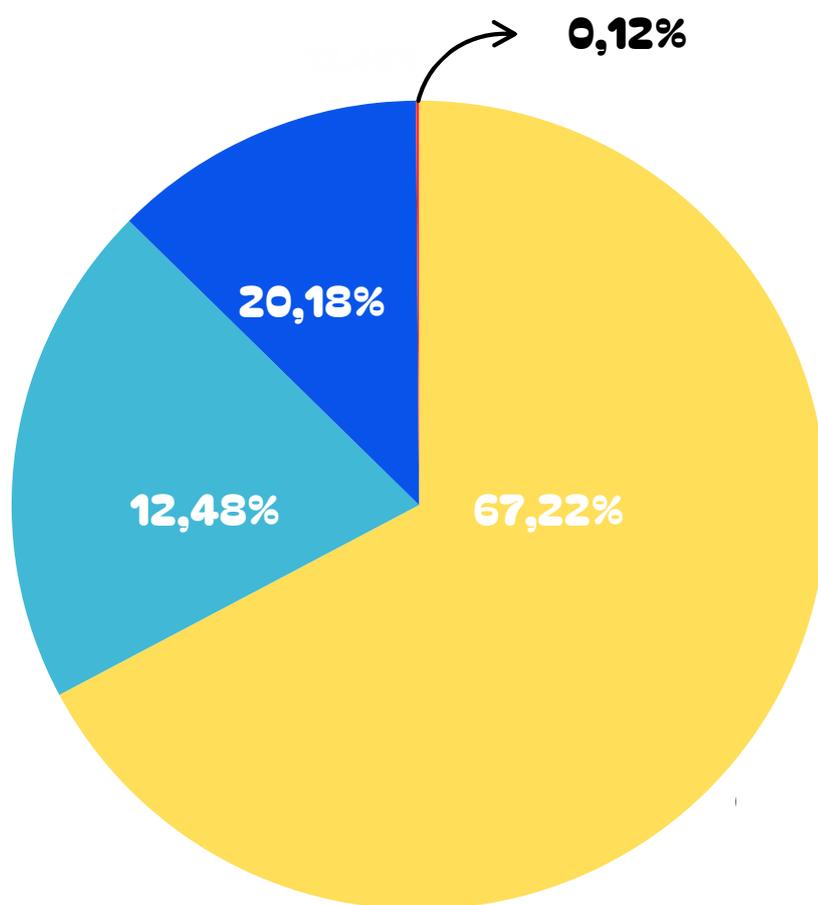
**Rendement global
des réseaux
exploités**

2 ORGANISATION

2.1	ACTIONNARIAT	8
2.2	GOVERNANCE	9
2.3	PERIMÈTRE ET MISSIONS	10
2.4	ORGANISATION DES ACTIVITÉS	11

2.1. Actionnariat

- Grenoble-Alpes Métropole
- Ville de Grenoble
- Communauté de Communes Le Grésivau...
- Petits porteurs



Au 31 décembre 2024, l'actionnariat d'Eaux de Grenoble Alpes est composé de 53 collectivités et groupement de collectivités, répartis sur les périmètres de la grande agglomération grenobloise (Matheysine, Trièves, Oisans, Vercors notamment)

2.2. Gouvernance

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée d'1 représentant de chaque Collectivité

- Approuve les comptes annuels
- Modifie les statuts

Au moins 1 par an

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 18 administrateurs

- Détermine les orientations stratégiques de l'entreprise

Au moins 4 par an

COMITÉ D'ORIENTATION STRATEGIQUE

Composé d'1 représentant de chaque Collectivité

- Emet des avis sur l'ensemble des principales délibérations du CA

Au moins 4 par an

ASSEMBLÉE SPECIALE

Composée d'1 représentant de chaque "Petit porteur"

- Nomme 1 administrateur pour les représenter au CA

Au moins 1 par an

COMMISSION STRATEGIQUE

Composée de membres du CA

- Etudie en amont les orientations impactantes (Ex : Déménagement)

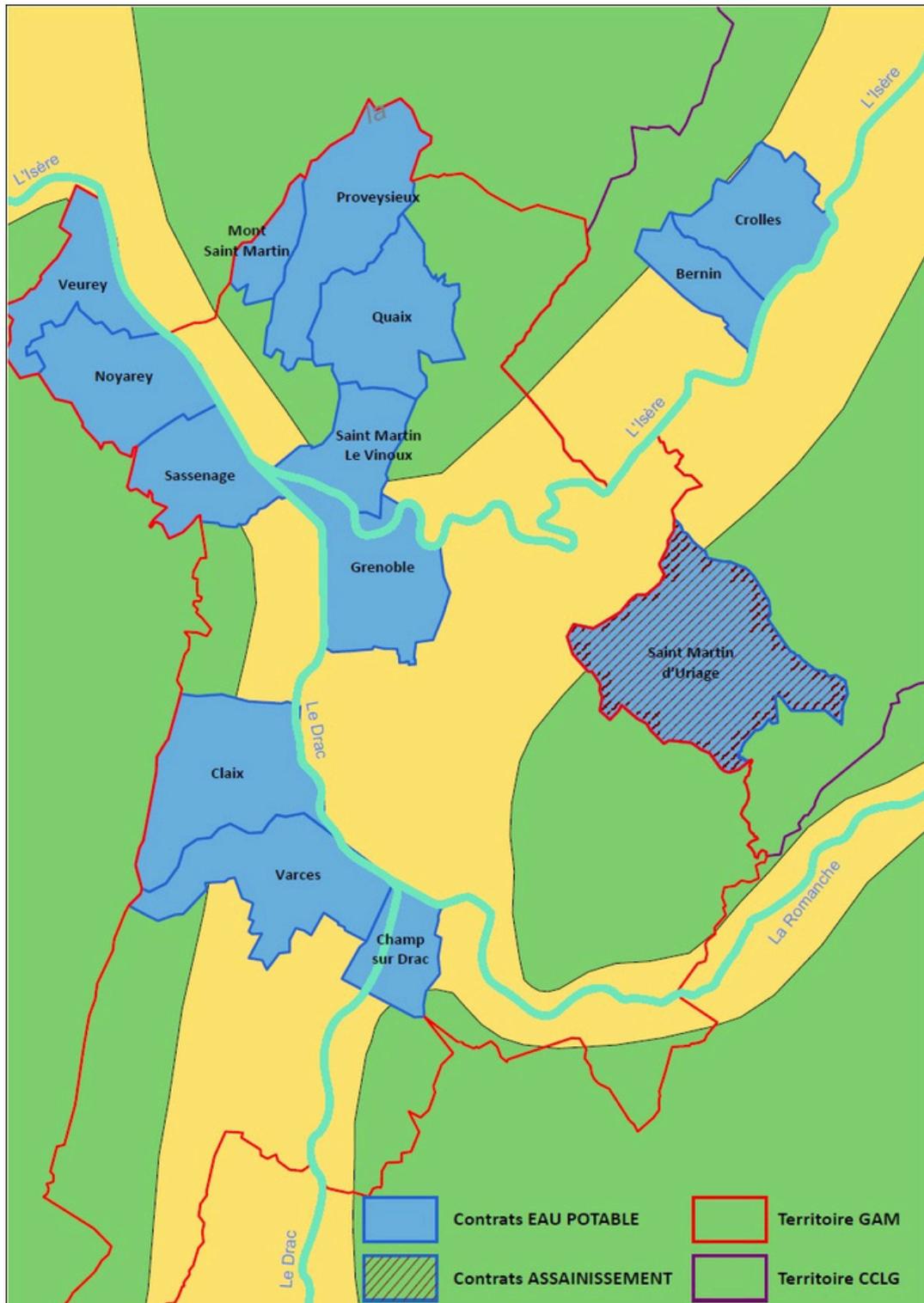
Quand nécessaire

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nommé par le CA

- Dirige les services
- Signe les actes et contrats
- Représente légalement l'entreprise

2.3. Périmètre



5

CONTRATS PRINCIPAUX EN 2024 :

PÉRIMÈTRE GAM

- **Contrat de gestion du service public de distribution d'eau potable**
- **DSP "Relation Abonnés"**

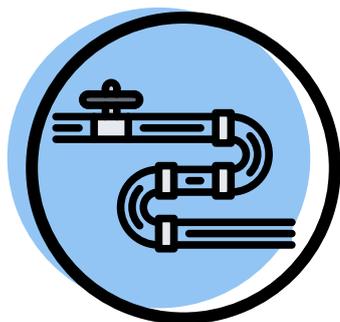
PÉRIMÈTRE CCLG

- **DS3P Crolles Bernin**
- **DSP Eau Potable Saint Martin d'Uriage**
- **DSP Assainissement Saint Martin d'Uriage**

EDGA réalise également de nombreuses prestations de services telles que le versement du dispositif Allocation Eau de Grenoble-Alpes Métropole, la réalisation de facturation pour d'autres Collectivités actionnaires ainsi que la mise à disposition de données cartographiques

2.4. Organisation de l'activité

PÔLE DISTRIBUTION



A en charge l'ensemble de l'activité liée à la distribution d'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées dans la totalité du périmètre géographique du service. Son action s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la connaissance, de la gestion du patrimoine dédié à l'eau ou à l'assainissement et de l'amélioration du rendement des réseaux.

PÔLE ABONNÉS



A en charge l'ensemble de l'activité liée à la relation avec les abonnés et usagers de l'eau potable ou de l'assainissement pour la totalité du périmètre géographique du service.

Son action s'inscrit principalement dans le cadre de la prise en compte de l'intérêt des usagers et de leur égalité de traitement devant le service public

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER



A en charge l'ensemble des activités supports d'Eaux de Grenoble Alpes telles que la comptabilité, le contrôle de gestion, les ressources humaines, l'informatique, la communication ou les achats ainsi que la Direction Générale des services et la coordination de l'ensemble des pôles

3 ENJEUX

3.1	ENJEUX MAJEURS	13
3.2	ENGAGEMENTS QSE RSE	14

3.1 Enjeux majeurs

Depuis sa création, Eaux de Grenoble Alpes a toujours eu pour priorité de préserver l'expertise du service public de l'eau, au sein d'une plateforme technique intervenant pour 2024, et en raison du départ des pôles Production et Etudes vers la régie de Grenoble-Alpes Métropole, des sorties de réservoirs jusqu'aux robinets des usagers.

Cette expertise a permis de répondre au souhait de ses collectivités actionnaires :

Améliorer la qualité du service rendu tout en maîtrisant le coût pour les usagers et en travaillant toujours davantage à la préservation de la ressource en eau..

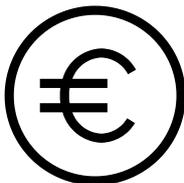
En effet, les enjeux majeurs d'Eaux de Grenoble Alpes ont été, encore pour cette année :



Accès à l'eau pour tous les usagers



Gestion durable du patrimoine des ouvrages de distribution dans le cadre d'une exploitation avec une approche de longs termes



Garantie d'une gestion 100 % publique de l'eau à un juste coût du service



Exemplarité et transparence dans le mode de gouvernance

3.2 Engagements QSE

Qualité et Sécurité

2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Document unique
- Manuel QSE

1 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Définition et suivi d'actions de maîtrise des risques
- Sensibilisation des acteurs

LA CSSCT, ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVENTION

- Suivi et analyse des accidents
- Présence sur le terrain
- Optimise les conditions de travail

Eaux de Grenoble Alpes est certifiée par un organisme externe indépendant, pour l'ensemble de son système de management global et intégré « Qualité - Sécurité » selon les référentiels.



Responsabilité Sociétale des Entreprises

Eaux de Grenoble Alpes est dotée d'une charte RSE, diffusée à l'ensemble du personnel et est aussi reconnue pour ses performances en matière de responsabilité sociétale selon le référentiel ISO 26000 : 2010.



Engagement pour le développement durable

Eaux de Grenoble Alpes s'engage activement pour le développement durable.

Des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir de bonnes pratiques environnementales (écoconduite, gestion des déchets, achats de produits respectueux de l'environnement...).

Les marchés passés par Eaux de Grenoble Alpes intègrent systématiquement une clause en faveur du développement durable.



Une charte environnementale est diffusée à l'ensemble du personnel afin de :

- ✓ Maitriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- ✓ Promouvoir les économies d'énergie (eau, électricité, carburant...)
- ✓ Cette année, le présent rapport sera intégralement sur support numérique.

Engagement sociétal



Fond de Solidarité Logement



0,21 centimes versés par abonné
Subvention totale de 1 824,48 euros

Allocation Eau de Grenoble-Alpes Métropole

	Bénéficiaires	Montant total versé
2022	9 462	665 220 €
2023	19 456	695 981 €
2024	18 645	600 044 €

4 ACTIVITÉS

4.1	ABONNES	17
4.2	DISTRIBUTION	27

4.1 ABONNÉS



4.1.1. Chiffres clés

1,53 %

Taux d'impayés net

188 500

Abonnés

90 000

Appels reçus

192 700

Compteurs relevés

9 240

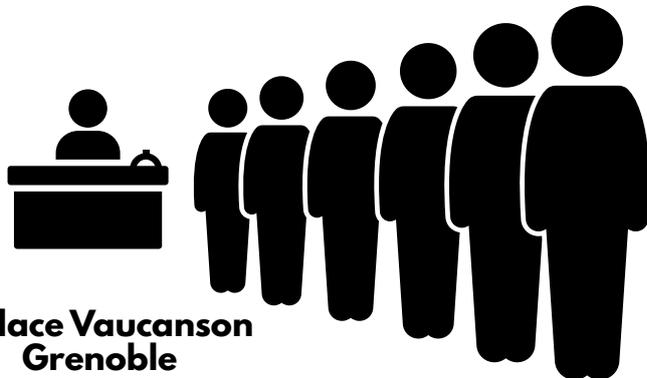
Visites en agence

385 000

Factures

4.1.2. Accueil

Accueil physique



5 place Vaucanson
Grenoble

9 238 usagers se sont rendus à notre agence grenobloise en 2024, contre 8 898 en 2023, soit une augmentation de près de 4% après trois années de stabilité

Accueil téléphonique



Le nombre d'appels téléphoniques traités par nos équipes a progressé de plus de 5%, passant de 71 099 en 2023 à 74 741 en 2024



Le nombre d'appels téléphoniques reçus est une nouvelle fois en décroissance et passe pour la première fois sous les 90 000. En effet, 87 991 appels ont été reçus en 2024 (93 980 en 2023)

En décomptant le nombre d'appels interrompus durant le message d'accueil et d'informations utiles, nous obtenons un taux de réponse net inédit de 93,71 % soit une amélioration de plus de 6 points par rapport aux résultats 2023.



50%

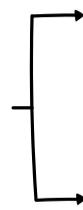
Les appels interrompus en file d'attente, reflète de la qualité de service et notamment d'un délai d'attente jugé trop long par l'appelant sont passés de 9 970 en 2023 à 5 052 en 2024 soit une baisse de près de 50% d'appels perdus en file d'attente.

En 2024, nos correspondants ont patienté en moyenne 55 secondes (après la minute d'accueil et d'informations) avant d'avoir un conseiller au téléphone soit environ 2.5 fois moins de temps qu'en 2023.



Accueil en ligne

2 sites au service des usagers, 24h/24 et 7j/7



www.eauxdegrenoblealpes.fr
pour les communes en DSP

www.grenoblealpesmetropole.fr/8-gerer-mon-eau
pour les communes GAM

Une Agence en Ligne (AEL) toujours aussi accessible et interactive :

+42%

76 482 démarches formalisées (hors paiement CB), soit une hausse importante de la fréquentation de l'agence en ligne pour la deuxième année consécutive - 53 876 démarches en 2023, hausse de 40%). Cette forte augmentation est majoritairement due aux déclarations d'index par les abonnés qui représentent près de 46% des démarches faites.

Comme l'an dernier, nous imputons cette hausse spectaculaire à la popularité des SMS et mails envoyés en amont de la relève aux abonnés dont le compteur n'est pas accessible pour les prévenir de notre futur passage. Ce moyen de communication vient compléter ceux déjà pratiqués historiquement (affiches dans les communs, courriers aux mairies..).



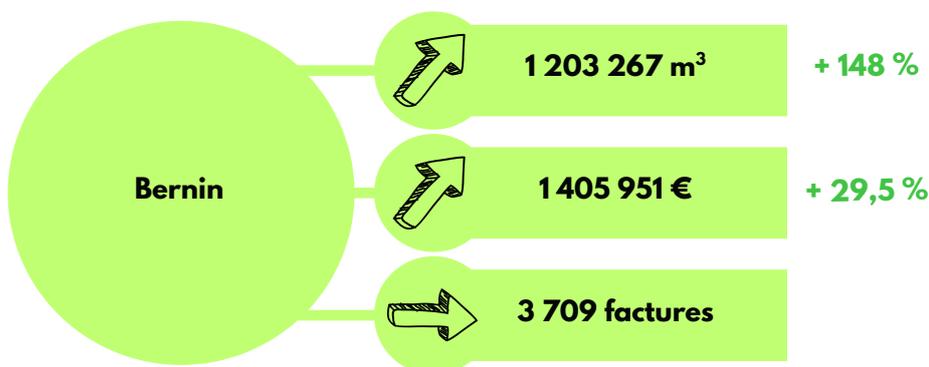
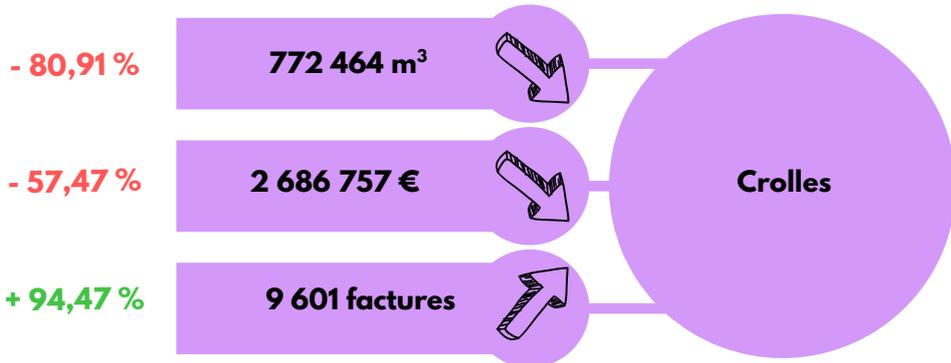
4.1.3. Traitement des courriers



15 610 courriers et documents papiers réceptionnés, numérisés et traités soit une baisse de près de 4% par rapport à 2023. Parmi ces courriers et documents reçus, 12 450 retours de documents signés et/ou pièces justificatives. Autrement dit, ce moyen de communication historique décline très clairement, et ce depuis plusieurs années maintenant, au profit de la dématérialisation des démarches en ligne facilitée et sujette à des délais de traitements beaucoup plus rapides.

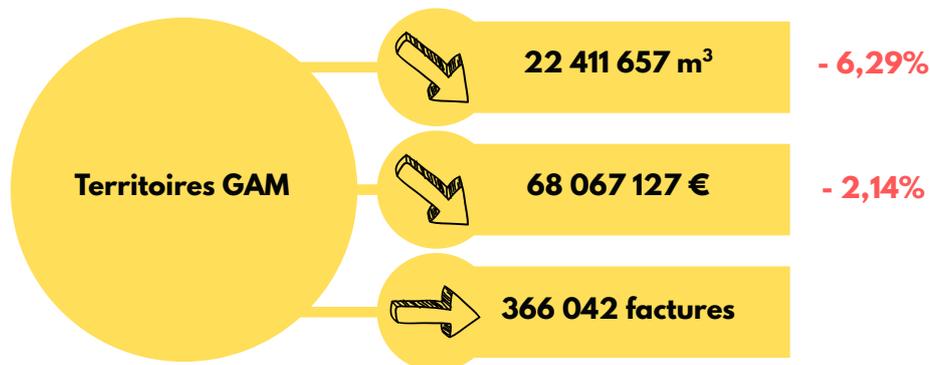
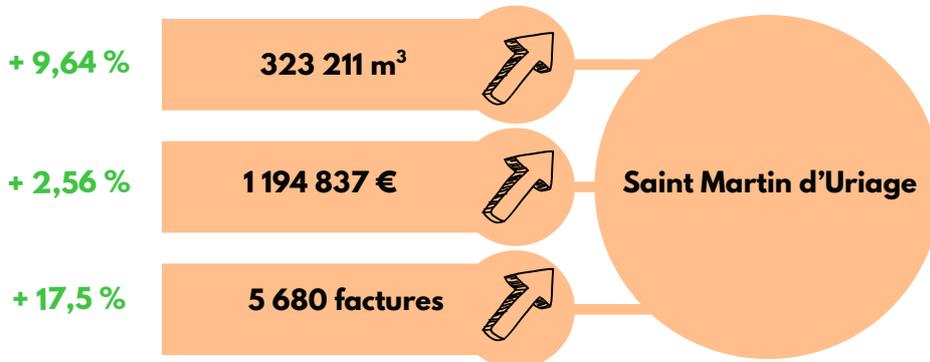
4.1.4. Facturation

La chute des indicateurs de Crolles est due à la reprise de la facturation de ST Microelectronics par la CCLG au troisième trimestre 2023. Comme pour Bernin, une dernière facture de relève de fin de DS3P au lieu le 31/12/2024 en sus de la facture de relève habituelle de mois de juin. Contractuellement, une seule facture annuelle était convenue.



En 2023, seul l'industriel SOITEC avait été facturé. Ce même industriel s'est vu réviser toutes les factures 2023 début 2024, diminuant artificiellement le volume facturé et le chiffre d'affaires sur l'année 2024. La DS3P a pris fin prématurément fin 2024 avec pour conséquence une seconde facture de relève sur la base d'index estimés au 31/12/2024. Contractuellement, une seule facture annuelle était convenue.

La DSP a pris fin le 31/12/2024 avec une facture de relève sur index estimés en lieu et place de la facture intermédiaire habituelle du 10 décembre. Tous les abonnés ont donc été facturés deux fois alors qu'habituellement, les abonnés dits mensualisés ne reçoivent pas de facture intermédiaire ce qui explique la hausse volumétrique.



4.1.5. Recouvrement

Territoire Grenoble-Alpes Métropole

	Part (%) en valeur		Part (%) en volume	
● Chèques	5,40 %	↘	4,40 %	↘
● T.I.P.	7,17 %	↘	5,64 %	↘
● Carte bancaire	7,12 %	↗	6,65 %	↗
● Virement	29,25 %	↗	4,21 %	↗
● Prélèvement	33,97 %	↗	17,02 %	↗
● Mensualisation	15,05 %	↘	60,64 %	↘
● Espèces	0,54 %	↘	0,63 %	→
● Soc. Recouvrement	0,89 %	→	0,81 %	→

Crolles

	Part (%) en valeur		Part (%) en volume	
● Chèques	2,76 %	↗	3,46 %	↘
● T.I.P.	5,25 %	↗	3,38 %	↘
● Carte bancaire	4,26 %	↗	3,46 %	↘
● Virement	60,16 %	↘	2,39 %	↘
● Prélèvement	15,33 %	↗	14,64 %	↘
● Mensualisation	11,84 %	↗	73,40 %	↗
● Espèces	0,07 %	→	0,16 %	→
● Soc. Recouvrement	0,33 %	→	0,45 %	→

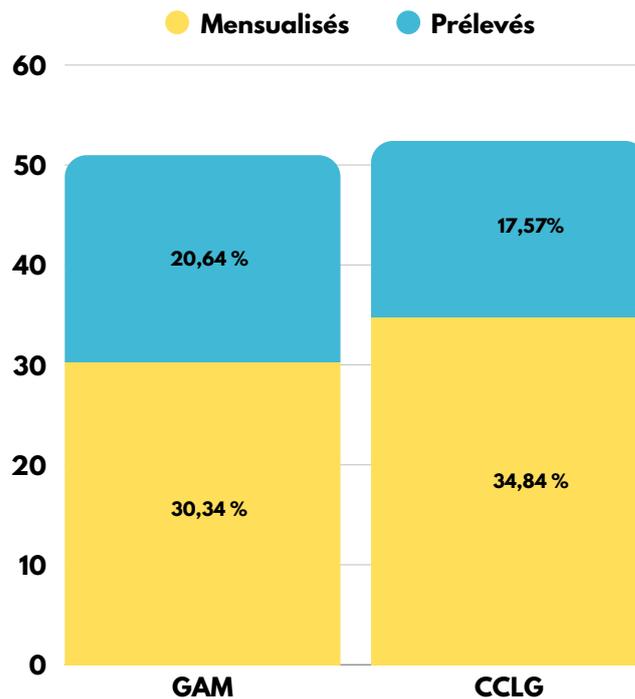
Bernin

	Part (%) en valeur		Part (%) en volume	
● Chèques	2,40 %	↘	2,31 %	↗
● T.I.P.	3,75 %	↗	3,21 %	↘
● Carte bancaire	3,17 %	↘	3,14 %	↘
● Virement	73 %	↗	2,21 %	↗
● Prélèvement	7,81 %	↗	11,57 %	↗
● Mensualisation	9,72 %	↘	77,39 %	↘
● Espèces	0 %	→	0 %	→
● Soc. Recouvrement	0,15 %	↘	0,17 %	↘

Saint Martin d'Uriage

	Part (%) en valeur		Part (%) en volume	
● Chèques	6,84 %	↘	4,16 %	↘
● T.I.P.	9,03 %	↘	5,15 %	↘
● Carte bancaire	10,08 %	↗	5,75 %	↗
● Virement	12,16 %	↘	2,91 %	↘
● Prélèvement	34,94 %	↗	15,10 %	↘
● Mensualisation	26,09 %	↗	66,48 %	↗
● Espèces	0,08 %	→	0,09 %	→
● Soc. Recouvrement	0,77 %	→	0,36 %	→

Taux d'abonnés prélevés et mensualisés

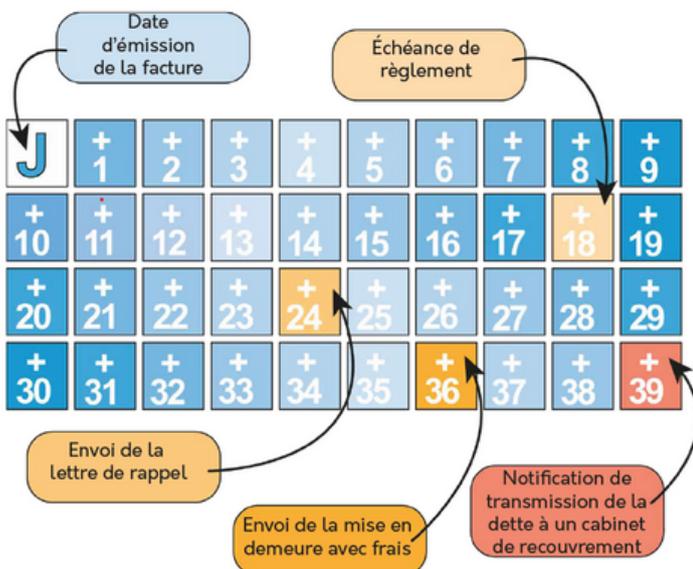


Près de 51% d'abonnés en prélèvement automatique toute forme confondue soit plus de 2 points de progression par rapport à l'exercice précédent.

La forte progression du nombre d'abonnés mensualisés est principalement due à la reconduction de la mensualisation des abonnés de Bernin conformément au choix fait avec l'ex-délégué.

Plan de relance

Nombre d'échéanciers accordés



7 617

sur le territoire GAM

En baisse d'environ 4% sur un an

222

sur le territoire CCLG

En hausse de plus de 42 % en 2024. La commune de Bernin gérée intégralement sur l'année complète totalise 68 échéanciers soit plus de 30% du nombre d'échéanciers sur les 3 communes du territoire.

Taux d'impayé

	2023	2024
GAM	1,71 %	1,71 %
Bernin		0 %
Crolles	0,21 %	0,12 %
Saint Martin d'Uriage	0,49 %	0,84 %

Le taux d'impayés retenu, en tant qu'indicateur légal est le montant des impayés au titre de l'année N-1 connu au 31 décembre de l'année N rapporté au chiffre d'affaire TTC, facturé au titre de l'année N-1.

Il s'agit donc du taux d'impayés au 31 décembre 2024 pour les factures émises en 2023.

Le taux d'impayés suivi est le taux net qui correspond aux factures impayées non exigibles incluant celles sous échéanciers en cours de paiement et celles en litige pour diverses raisons.

Territoire GAM : Cette stabilité sur le taux net cache une réelle baisse des impayés toutes créances confondues avec un gain de 0.11 point. Nous poursuivons voire accélérons le passage au recouvrement judiciaire forcé pour les créances qui le méritent. Plusieurs injonctions de payer ont abouti courant 2024 avec plusieurs dizaines de milliers d'euros à la clé.

Taux d'impayés net en 2024 communes DSP :

Bernin : Aucune facture impayée dans le calcul du taux net sachant que nous sommes sur un semestre de facturation.

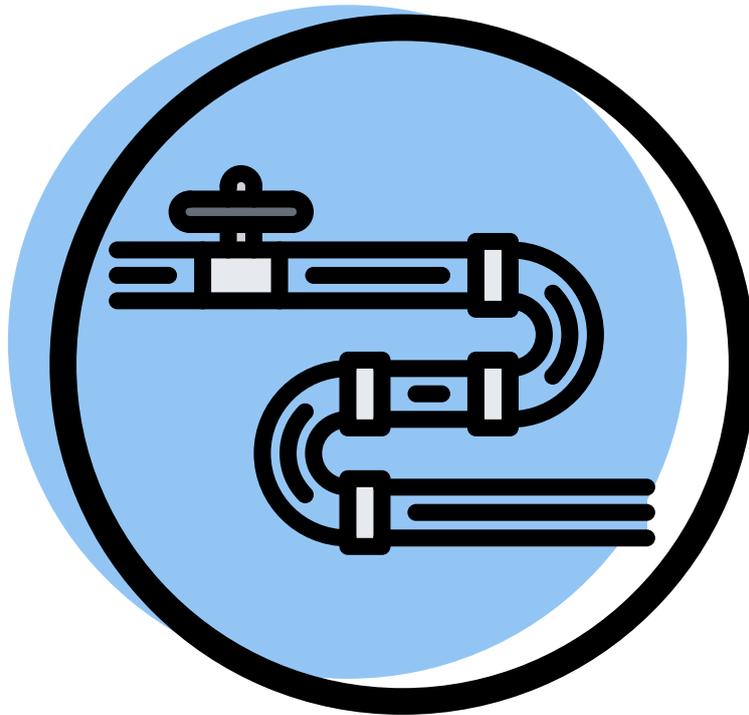
Crolles : 3^{ème} année consécutive de baisse du taux d'impayés net.

Saint-Martin-d'Uriage : Cette dégradation du taux est essentiellement imputable à une facture de plus de 3500€ TTC sur environ 10 400€ TTC d'impayés. Un échéancier de paiement a été mis en place pour une durée totale de 24 mois

4.1.6. Perspectives 2025



4.2 DISTRIBUTION



4.2.1. Chiffres clés

584 K€

Dépenses de
renouvellement

5 746

Compteurs
renouvelés

61

Fuites réparées

361

Mesures de poteaux
incendie

5 000 m³

Perdus par Street
Pooling

90,2 %

Rendement global
des réseaux
exploités

4.2.2 Exploitation des réseaux

Les missions détaillées ci-dessous concernent les territoires où Eaux de Grenoble Alpes assure la totalité de l'exploitation des réseaux. Celles-ci sont réalisées soit dans le cadre de délégations de service public soit dans le cadre de contrats de prestations de service.

Entretien des organes hydrauliques



Faciliter les manœuvres du réseau lors des travaux



S'assurer du bon fonctionnement des organes de régulation



Eviter des ruptures de canalisation



Eviter une dégradation de la qualité de l'eau

Réparation du réseau en 2024



25

Réparations de fuites sur canalisation

36

Réparations de branchements

Gestion du parc compteurs

Afin d'améliorer la démarche de demande d'individualisation des compteurs d'eau, Eaux de Grenoble Alpes a établi un guide pratique de demande d'individualisation à destination de tout demandeur et répertoriant l'ensemble de la procédure administrative et technique à suivre. Ce document est accessible par téléchargement sur notre site internet.

81 852
compteurs
gérés

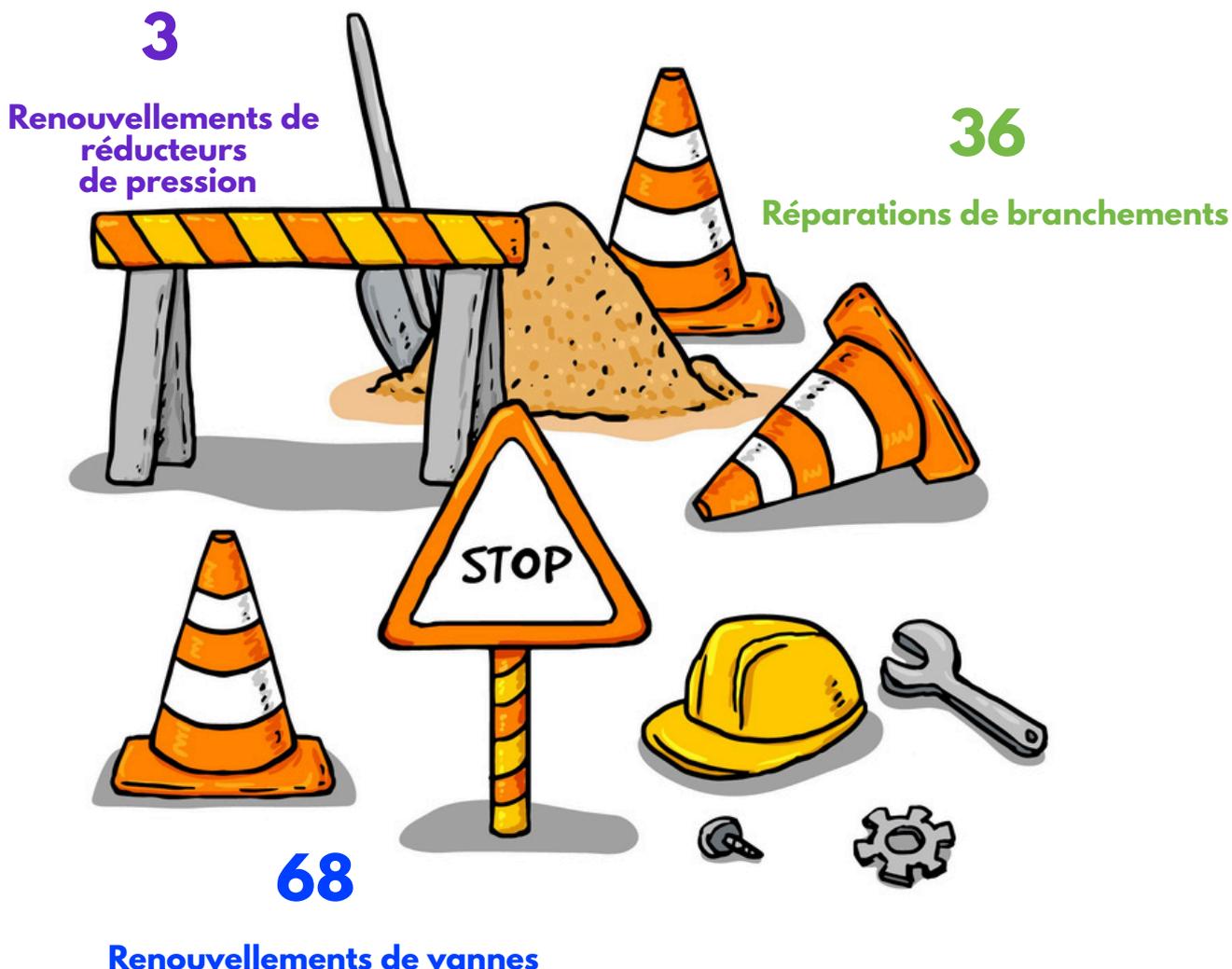
79 024
compteurs
conformes

2 828
compteurs
non
conformes

5 746
compteurs
remplacés

96,5 %
Taux de
conformité
du parc

Renouvellement du réseau



Entretien et proposition de renouvellement du patrimoine pour les générations futures

Pour le compte des maîtres d'ouvrage, et en sa qualité d'exploitant, Eaux de Grenoble Alpes est une force de propositions pour les demandes d'avis de projets urbains et de voirie ainsi que lors de l'expression des besoins d'investissements de la période d'élaboration budgétaire des collectivités.

Selon la connaissance des réseaux en exploitation et l'historisation des interventions, dès la prise en charge d'un contrat d'exploitation, les besoins d'investissements sont exposés selon les critères, tels que la vétusté, matériaux, incidents, amélioration de fonctionnement, du tronçon concerné.

A titre d'exemple, pour le réseau du territoire de Grenoble, le critère « âge » des tronçons est connu à 100 % et l'historisation des interventions « bancarisée » dans une base de données depuis 2001.

Recherche de fuites et débitmétrie

- Couvrir au minimum 100% du réseau de distribution de Grenoble chaque année par un contrôle de pré-localisation
- Rechercher les fuites non apparentes dans les tronçons susceptibles de présenter une anomalie lors du contrôle quotidien des débits nocturnes
- Sectoriser le réseau par isolement de secteurs prédéfinis et l'équiper d'instruments permettant de suivre les débits minimum nocturnes
- Corriger les anomalies dans les meilleurs délais



109

FUITES LOCALISÉES SUR LE RÉSEAU EXPLOITÉ

Performance de nos actions

90,2 %

Rendement global
des réseaux
exploités

2019 | 2020

2021 | 2021

2023 | 2024

Rendement supérieur à 90%
pour le 6ème année consécutive

Continuité de service et gestion de crise

Eaux de Grenoble Alpes est organisée pour assurer la continuité du service et permettre de répondre aux urgences de l'ensemble de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement en exploitation 24h/24 et 7j/7 avec :



Des moyens humains permettant d'intervenir en moins de deux heures, 24h/24 et 7j/7

Réalisation de tests et d'analyses rapides permettant une grande réactivité pour les actions à mettre en œuvre

L'accès en mobilité, aux applicatifs Eaux de Grenoble Alpes (données WATERP, SIG, procédures...)

La capacité de réaliser des travaux urgents pour son propre compte, mais aussi pour le compte de Grenoble Alpes Métropole

Un stock de pièces et de matériaux de travaux publics (canalisations eaux potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie...)

Prestations d'eau potable réalisées



361

Contrôles de Poteaux incendies

33

Opérations liées à la Défense Incendie

125

Opérations de travaux d'exploitation réalisées dans le cadre de prestations

26

Branchements neufs pour des particuliers



4.2.3 Perspectives 2025



A compter du 1er janvier 2025, Eaux de Grenoble Alpes n'exercera plus les missions liées à la distribution d'eau potable

5 **DONNÉES FINANCIÈRES**

5.1	CHIFFRES CLÉS	36
5.2	RÈGLES COMPTABLES	37

5.1. Chiffres clés

292 000

**Combinaisons
analytiques**

7 056 K€

Capital social

9 922 K€

Chiffre d'Affaires

84,7 K€

Résultat 2024

**69 097
K€**

Actif/Passif

3

**Situations
intermédiaires**

5.2. Règles comptables

5.2.1 Comptabilité analytique

La comptabilité analytique utilisée par Eaux de Grenoble Alpes en interne ne revêt aucune obligation légale. Elle est cependant indispensable pour permettre une analyse détaillée des chiffres présentés par la comptabilité générale d'Eaux de Grenoble Alpes. La comptabilité analytique est un outil de pilotage performant pour informer, expliquer, prévoir et contrôler.

Elle permet :



De comprendre l'équilibre économique de chaque contrat ou de chaque territoire et de faire ressortir d'éventuelles incohérences potentielles entre données techniques et comptables



D'identifier des pistes de progrès ou d'économie en termes de gestion en regard des ressources financières disponibles

5.2.2 Contrôle de gestion interne

Eaux de Grenoble Alpes a mis en place un contrôle de gestion interne principalement pour :

- Élaborer et suivre le budget
- Participer à la définition des objectifs de l'entreprise
- Contrôler l'affectation analytique des produits et charges constatés
- Contrôler tous les trimestres les résultats obtenus pour chaque contrat, déclencher des actions correctives et analyser les écarts
- Préconiser des solutions curatives et préventives
- Contrôler le respect des procédures et procéder à des audits internes



5.2.3 Contrôle analogue

L'existence avérée d'un contrôle analogue est impérative pour assurer la création comme le fonctionnement de la S.P.L en toute sécurité juridique et en parfaite conformité avec les exigences de la législation française comme du droit communautaire.

Deux critères permettent d'apprécier le caractère « analogue » ou non du contrôle exercé par les collectivités territoriales et leurs groupements sur l'entité:

- La détention de 100 % du capital. Cette condition est toujours remplie bien que le contrôle y soit nécessairement collectif
- L'absence d'autonomie qui se caractérise par la mise en place d'un contrôle décisionnel et organique des actionnaires.

Dans le cas d'Eaux de Grenoble Alpes, ce contrôle renforcé est introduit à de nombreux niveaux : dans ses statuts, dans un règlement intérieur par la création du Comité d'Orientation Stratégique et dans les contrats de prestations intégrées, qui prévoient des comptes rendus réguliers aux collectivités contractantes.